

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Le 01/04/2025 à dix heures,

Les membres de la société par action simplifiée unipersonnelle «**A.DECO**» au capital de 1000 € immatriculée sous le numéro B 837 472 091, se sont réunis au siège social de la Société : 25 B RUE CLAVEL 75019 PARIS en assemblée Générale Extraordinaire sur convocation du président, avec l'ordre du jour suivant :

- Cessions d'actions
- Changement de président
- Transfert de siège

Etaient présent :

Monsieur Rajko DJUKANOVIC

Détenant,

100 actions

c'est à dire, tous les actionnaires détenant les
composant l'intégralité du capital social.

100 actions

Ainsi que **Madame STANOJEVIC RISTIC Svetlana** en sa qualité de président

Madame STANOJEVIC RISTIC Svetlana préside l'assemblée en sa qualité de président

Il rappelle l'ordre du jour de l'Assemblée et déclare la discussion ouverte.

Après en avoir délibéré, la collectivité des Actionnaires a adopté à l'unanimité la résolution suivante :

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des Actionnaires conformément à l'article 10 des statuts entérine les cessions d'actions intervenue le **01/04/2025** et les statuts seront modifiés en conséquence.

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des Actionnaires à l'unanimité désigne en qualité de président :

Monsieur Rajko DJUKANOVIC en remplacement de **Madame STANOJEVIC RISTIC Svetlana** à compter de ce jour. Les actionnaires donnent au président démissionnaire quitus de sa gestion et **Monsieur Rajko DJUKANOVIC** déclare être parfaitement informé sur la situation de la société à ce jour.

TROISIEME RESOLUTION

La collectivité des Actionnaires à l'unanimité décide de transférer le siège social au **26 rue des Rigoles 75020 Paris** à compter de ce jour et les statuts seront modifiés en conséquence.

* * *

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance a pris fin à dix heures trente

Le président

